



## Termes de reference

<b>Position proposée</b>	<b>2 experts (total 40 jours) pour une mission d'évaluation externe et finale du projet</b>
<b>Nom d'activité, description et numéro</b>	Evaluation externe et finale du PFL 11336
<b>L'introduction et la justification de l'évaluation externe et finale</b>	<p>Avec le financement de l'Ambassade des Pays-Bas près le Benin, VNG International est le chef de fil d'un consortium qui met en œuvre le projet d'appui à la gestion Foncière au niveau Local (PFL, 2015-2018). Ce projet vise à expérimenter les dispositions du Code Foncier et Domanial (CFD) au niveau local dans deux communes que sont Dogbo et Klouékanmè afin de tirer des leçons et animer le dialogue national, notamment via l'ANCB. VNG International collabore avec ses partenaires LID Management, ANCB et les communes de Dogbo et Klouékanmè afin d'atteindre les objectifs du projet. VNG International est l'agence de coopération internationale de l'Association des Municipalités Néerlandaises (VNG) qui a pour mission de renforcer l'administration locale démocratique dans le monde entier.</p> <p>Au milieu de la dernière année de mise en œuvre du PFL, VNG International et ses partenaires souhaitent réaliser une évaluation externe et finale du projet pour évaluer et révéler les effets induits par les actions du projet au niveau local et national. Une telle planification avant que le projet prenne fin en décembre 2018, permet d'inclure et de donner une suite aux conclusions et aux recommandations de cette évaluation dans la stratégie de durabilité du PFL.</p> <p>Outre l'évaluation des objectifs et résultats obtenus, la conception, les structures de gestion et de mise en œuvre seront évaluées en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Cela devrait également révéler les modalités opérationnelles, en ne se limitant pas seulement à l'équipe de mise en œuvre locale, les experts locaux et internationaux à court terme mais aussi à toutes les autres formes d'appui technique dans le programme. Prenant en compte cet objectif d'apprentissage, les évaluateurs sont demandés d'inclure des recommandations d'amélioration.</p> <p>Dans les deux communes de Dogbo et de Klouékanmè (ce qui constitue la zone d'intervention), le PFL a accompagné les organes de gestion foncière à s'installer et à assumer leur responsabilité dans la gestion foncière (campagne d'information et sensibilisation, outils de sécurité foncière, accès à la terre des femmes et des jeunes, etc.). Ces activités sont suivies par de grands investissements visant à</p>



réaliser des opérations foncières actuellement en cours dans les villages et quartiers de villes ciblés (PFR et états de lieux) ainsi que des équipements pour soutenir le fonctionnement de l'ANDF et de ses bureaux déconcentrés (BCDF). Avec l'objectif spécifique de « mettre en œuvre le cadre institutionnel et les dispositifs du CFD en vue de la gestion intégrée du foncier au niveau local », le PFL a accompagné et collaboré avec une multitude d'acteurs (annexe analyse des parties prenantes). Dans sa conception le projet a opté d'inclure les principaux acteurs comme partenaires officiels du projet : les communes et l'ANCB. Dès son établissement en 2016, les relations avec un autre acteur clé dans la gestion foncière qu'est l'ANDF, se sont développées dans le sens où l'ANDF a été équipée dans le cadre du projet et participe au comité des partenaires (instance de pilotage du projet) comme personne ressource.

Dès son démarrage, le PFL avait pour principal objectif d'expérimenter les dispositions du Code Foncier et Domanial au niveau local afin de tirer des leçons pour animer le dialogue national. De ce fait, plusieurs expériences ont été faites tant au niveau institutionnel qu'au niveau organisationnel. Aussi, les interrelations qu'induit le cadre institutionnel du code ont été testées au fur et à mesure de la mise en place progressive des différents organes au niveau national et local.

La mise en œuvre d'un projet de développement se fait toujours dans un contexte dynamique et le PFL n'échappe pas à cette vérité. En outre, le PFL était le premier projet de développement à mettre en application le CFD. Pendant la première année de mise en œuvre du PFL, beaucoup de travaux de réaménagement ont été faits sur la planification pluriannuelle, les indicateurs, les moyens de vérification et la stratégie de mise en œuvre (annexe Cadre logique du PFL). Plusieurs activités prévues ont été réorientées pour tenir compte des réalités locales et des directives du niveau national. Certaines activités ont été également suspendues pour 8 mois sur décision du gouvernement visant des instructions de cadrage des opérations foncières et cadastrales au niveau national.

Ainsi le contexte national a affecté le déroulement de certaines activités du projet mais a aussi offert la possibilité de partager les résultats capitalisés au cours de la mise en œuvre. Des actions de lobbying et de plaidoyer ont été engagées pour influencer les discussions au niveau national et ont contribué à l'opérationnalisation d'un cadre institutionnel durable pour la gestion foncière.

Dans la mise en application du CFD au niveau local, le PFL a connu dès le début un esprit d'expérimentation et le projet a par la suite beaucoup investi dans le suivi-évaluation et la capitalisation de ses acquis. Il y a plusieurs études de suivi, des fiches et produits de capitalisation disponibles pour les évaluateurs. Ci-dessous se trouve la liste entière des documents venant du projet à utiliser par les évaluateurs.

Ce projet est conçu dans le cadre de la politique du Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas pour renforcer la sécurité alimentaire. Une Théorie de Changement « Voedsel- en Voedselzekerheid » (2015) est disponible ainsi que la



	stratégie pluriannuelle de l'Ambassade des Pays-Bas près le Bénin (2014-2017) pour encadrer cette évaluation.
<b>Description du projet</b> <i>Information générale du projet PFL, les résultats attendus (cf. cadre logique) et la structure de gestion</i>	<p>Le Bénin s'est doté d'une nouvelle loi n° 2013 - 01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial (CFD). Le code traite la question foncière dans sa globalité (foncier rural, foncier urbain, un titre unique<sup>1</sup> et certains aspects d'aménagement du territoire). La réforme foncière consacre la création d'un nouveau cadre institutionnel et beaucoup de changements dans les pratiques en cours (2014). Le PFL vise à expérimenter au niveau de deux communes l'application du CFD pour mettre en place ce cadre institutionnel envisagé avant que cette loi entre en vigueur<sup>2</sup>.</p> <p>De nombreux défis institutionnels, organisationnels, techniques et financiers sont donc à relever afin d'amorcer en douceur, la mise en œuvre des réformes foncières dans les communes. De façon concrète, il faut retenir que le besoin d'information, de formation et d'accompagnement des acteurs en vue de l'appropriation et la mise en application des dispositions du CFD et de ses décrets sont énormes. C'est dans ce cadre que le partenariat composé de la VNG International, de LID-Management, des communes de Dogbo et de Klouékanmè et de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) a soumis et obtenu de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Bénin, une subvention de financement pour la mise en œuvre du Projet d'appui à la gestion Foncière Locale (PFL). Il a pour objectif spécifique de mettre en œuvre le cadre institutionnel et les dispositifs du CFD en vue de la gestion intégrée du foncier au niveau local. Le PFL comprend donc un volet d'expérimentation pour trouver la bonne pratique(s) pour la mise en application des diverses dispositions de la loi et des décrets au niveau local, tirer des leçons de l'expérimentation et monter en échelle les bonnes pratiques via l'ANCB.</p> <p>Le partenariat ainsi mis en place, s'attache à développer les capacités des communes partenaires et de l'ANCB par la mise en œuvre de différents outils d'assistance technique et notamment par la fourniture d'expertise, l'organisation des campagnes de communication et de sessions de formation, l'accompagnement et la réalisation des grands investissements dans les outils de sécurisation et de gestion foncière.</p> <p>De manière spécifique, le PFL travaille à aider les Communes de Dogbo et Klouékanmè à expérimenter le cadre légal prévu par le Code Foncier et Domanial (CFD) à travers 4 principaux résultats :</p>

<sup>1</sup> En août 2017 le CFD avait été modifié de manière que le CPF est remplacé par le Titre Foncier – ce qui reste un Titre unique d propriété foncière s'appliquant aussi bien du contexte rural qu'urbain.

<sup>2</sup> Originellement il avait été prévue pour le CFD d'entrer en vigueur le 1 janvier 2018. Suivant la révision du CFD en août 2017 cette date avait été décalé au 1 janvier 2020.



	<ul style="list-style-type: none"><li>• R1 : Clarification et mise en opération des institutions (organes, instruments, interrelations, etc.) prévues par le Code Foncier et Domanial au niveau local ;</li><li>• R2 : Les outils de la sécurisation foncière (droits de propriété, droits associés, résolution des conflits, système informatique, etc.) et l'attribution de la fonction de la terre (PDC, SDAC, plan d'occupation du sol, etc.) sont en place et fonctionnels ;</li><li>• R3 : Les transactions foncières sont formalisées suivant les nouvelles dispositions du CFD ;</li><li>• R4 : L'ANCB est organisée pour fournir des services appropriés aux Communes et aux acteurs locaux en matière de gestion du foncier au niveau local.</li></ul> <p>Pour une bonne gestion du projet, le projet prend appui sur trois structures principales : 1) la coordination nationale qui comprend l'équipe d'assistance technique (EAT) de 6 personnes basée à Lokossa et un expert foncier au sein de l'ANCB, 2) le comité des partenaires qui se réunit 2 fois par an, et 3) le backstopping assuré par l'équipe de VNG International basé à la Haye et par le Cabinet LID Management. Cette équipe est renforcée par des experts non-principaux internationaux et nationaux.</p>
<b>Objectif de la présente mission</b>	<p>L'objectif de la présente évaluation externe et finale se décline autour de 3 volets :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Indiquer dans quelle mesure le PFL contribue à son objectif global, par l'appréciation de la mesure d'atteinte des résultats attendus et l'analyse des effets induits par les interventions du projet au niveau local (les deux communes de Dogbo et Klouékanmè) et au niveau national (le Bénin) au bout d'une analyse autour de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet</li><li>2. Montrer la contribution de l'expérimentation du projet pour le niveau national (tout le pays).</li><li>3. Elaborer les leçons apprises et des recommandations suivant l'analyse des résultats du PFL. L'accent doit être mis sur les recommandations pour assurer la pérennisation des acquis du projet (la durabilité et la montée en échelle) ainsi qu'après que le projet est terminé.</li></ol>
<b>Questions spécifiques à répondre par cette évaluation</b>	<p>Des questions spécifiques doivent être analysées dans le cadre de cette évaluation et se résument comme suit :</p> <p><b>Pertinence</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. En quoi le PFL a contribué à la mise en œuvre de la réforme foncière avec son appui aux acteurs et partenaires ?</li></ol>



- a. Bénéficiaires directs : les communes de Dogbo et de Klouékanmè, les organes de gestion foncière locale à Dogbo et Klouékanmè, et l'ANCB.
  - b. Bénéficiaires indirectes : les autres 75 communes béninoises, les citoyens des 2 communes – surtout les femmes et les jeunes<sup>3</sup>, les organes de gestion foncière au niveau régional et national (ANDF, IGN, les Ministères concernés, les services déconcentrés de l'Etat) ainsi que les ONGs et prestataires.
2. Le projet a-t-il su s'adapter à des circonstances changeantes du contexte et/ou des opérations (tout en se dirigeant vers ses objectifs) ? Faire ressortir les obstacles et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et déterminer comment le projet a géré ces obstacles. Cela a-t-il affecté la cohérence globale de sa programmation ? Quelles leçons peuvent être tirées de ces situations ?

#### **Efficacité**

3. Dans quelle mesure les objectifs et résultats attendus du projet ont-ils été atteints ? Apprécier les effets induits par les interventions du projet en relation avec la mesure d'atteinte des objectifs spécifiques et global du projet.
4. Quel bilan faire des processus de renforcement des capacités ? Quelles sont les insuffisances à combler Par exemple, les formations, l'expertise internationale, la capitalisation, le soutien à l'EAT, etc.
5. Quels étaient les facteurs déterminants pour les résultats du projet ? comment peut -on les caractériser?
6. Y a-t-il eu des résultats imprévus ou inattendus (positifs/négatifs)? Expliquez leurs conséquences, la mesure ou la gestion du projet a réagi ou a pu réagir aux résultats imprévus et formuler des recommandations.
7. Y-a-t-il des insuffisance ou échecs qui présentent de nouveaux défis ?
8. Comment les acteurs apprécient-t-ils l'efficacité de la mise en œuvre des activités ?
9. Dans quelle mesure le PFL a-t-il réussi à développer et partager les bonnes pratiques, des approches et des outils en renforçant le secteur foncier et la sécurité foncière au Bénin ?

#### **Efficience**

10. Analyser le rapport entre les couts et les attributions de la structure d'Assistance Technique afin d'atteindre les résultats du projet ?

<sup>3</sup> Ici il est indiqué de se focaliser surtout aux femmes et aux jeunes, puisque le PFL a fait également dans la mise en œuvre du projet.



	<p><b>Impact</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>11. Dans quelle mesure le PFL a-t-il réussi à mettre en place des conditions favorables pour renforcer les droits fonciers des populations (droits de propriété, droits d'usage, accès à la terre) ?</li><li>12. Le PFL a-t-il contribué à introduire des changements de politique aux niveaux local et national ? Est-ce que le projet a réussi à contribuer au débat sur la réforme foncière au Bénin ?</li></ol> <p><b>Durabilité</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>13. L'expérience<sup>4</sup> du PFL est-elle replicable dans d'autres communes au Bénin et ailleurs ? Et sous quelles conditions (facteurs de réussite) ?</li><li>14. Quel est le niveau d'implication et d'appropriation des résultats du PFL par les acteurs PFL ? Quels sont les défis d'appropriation encore en instance ?</li><li>15. Sous quelles conditions la montée en échelle des outils du PFL peut-elle être effective ?</li><li>16. Le PFL a-t-il pu contribuer à consolider les structures de gestion foncière (ANDF/BCDF, IGN, communes, SVGF, CoGef, etc.) ? Et quelles sont les perspectives de durabilité ?</li></ol> <p><i>Il est attendu des évaluateurs d'utiliser les définitions des critères ci-dessus qui sont mondialement convenues dans les CAD Principles for Evaluation of Development Assistance (OCDE).</i></p>
<p><b>Ampleur d'évaluation et la méthodologie générale</b></p>	<p>Cet exercice d'évaluation couvre l'ensemble des volets du projet : au niveau local, il s'agit de la zone d'intervention des deux communes de Dogbo et Klouékanmè, mais également une commune non bénéficiaire du projet pour apprécier l'écart dans les perceptions. Le débat sur la réforme foncière et les initiatives dans le secteur foncier au Bénin constitue le niveau national, et le cadre politique de la réforme foncière soutenue par des projets de développement des PTF peut être pris comme le niveau international.</p> <p>Le projet comprend un mélange équilibré des activités de renforcement des capacités, des investissements quant aux opérations foncières et l'expérimentation des nouvelles approches visant à présenter des bonnes pratiques qui peuvent aider à la mise en place d'un système foncier qui couvre la totalité du Bénin. Par la suite, le projet est ouvert à l'apprentissage de l'échec. Ensuite, la mise en œuvre d'un projet de développement se fait toujours dans un</p>

<sup>4</sup> Expérience est défini par, entre autre, les méthodes, les outils, la structuration, les couts etc.



contexte dynamique et le PFL n'y fait pas exception. Ce cadre détermine les objectifs de cette évaluation. A terme, il est attendu des évaluateurs de :

- Faire une analyse approfondie des résultats attendus et atteints au regard des objectifs à travers le cadre logique et le mode d'intervention du projet et en prenant en compte les changements des circonstances et les conditions d'opérations (évolutions du contexte national sur la mise en œuvre de la réforme, des modifications intervenues dans le dispositif institutionnel et leurs conséquences).
- Faire une analyse approfondie des enjeux et défis des communes sur les questions foncières et domaniales en lien avec la sécurité alimentaire, le développement local et, dans la mesure du possible, le genre.
- Faire une étude comparative des évolutions du contexte/environnement du projet et du sous-secteur foncier et domanial au Bénin.
- La méthodologie d'évaluation devrait prendre en compte le contexte et ses complexités tout en répondant méthodiquement aux questions d'évaluation proposées en vue de distiller les apprentissages dans la future programmation de VNG International face à la gouvernance foncière locale, et notamment le rôle des organes fonciers locaux pour accroître la sécurité foncière.
- Pour saisir ces complexités, des visites de terrain sont prévues et les entretiens avec des acteurs clés doivent faire partie de la collecte de données par les évaluateurs. La méthodologie devrait également être interactive et centrée sur les personnes.
- Il est attendu des évaluateurs de baser leurs conclusions sur des arguments fondés et des exemples concrets. Il est donc souhaité si les évaluateurs utilisent l'approche « significant change stories » dans la rédaction de leur rapport, complété par l'insertion des photos prises dans l'exécution de cette mission.
- Faire des propositions ou recommandations concrètes afin d'assurer 1) la pérennisation des acquis du projet et 2) l'apprentissage pour les projets futurs.

La coordination de la présente mission est partagée entre l'Ambassade des Pays-Bas au Bénin (Annelies VAN DEN BERG) et la VNG International (Anouk LODDER et Egy SOSSOU). Les évaluateurs doivent s'assurer d'informer ces deux parties suffisamment à chaque étape de l'évaluation (décrites ci-dessous). L'Ambassade et la VNG International seront ensemble responsables de la validation de toutes les étapes décrites ci-dessous « activités à réaliser ».



	<p>L'équipe d'assistance technique (EAT) du projet PFL fournira toute la documentation disponible et pourra faciliter le contact avec les parties prenantes concernées à consulter lors de l'évaluation.</p>
<b>Activités à réaliser</b>	<p>Il est prévu que la mission se déroule en trois phases interconnectées :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Phase de préparation : Cadrage méthodologique</li></ol> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la prise de connaissance de la documentation fournie par l'équipe du projet (document de projet, cadre logique, rapport d'avancement, rapports de suivi, fiches de capitalisation etc.)</li><li>• entretiens avec l'Ambassade des Pays-Bas et la VNG International</li><li>• l'élaboration la méthodologie pour la phase du terrain. Il s'agit des outils de collecte, la conception des questions d'évaluation formulées, de la méthodologie à suivre et du chronogramme de réalisation de l'évaluation.</li><li>• une séance pour présenter la méthodologie et le cadrage (éventuellement aussi pour clarifier)</li></ul> <p>Après l'approbation de la méthodologie par le comité technique les évaluateurs peuvent continuer la deuxième phase.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>2. Phase de terrain : Collecte de données et premières conclusions</li></ol> <p>Pendant cette phase les évaluateurs se rendront sur le terrain afin d'observer les actions du projet sur place (la zone d'intervention à Dogbo et de Klouékanmè, la commune témoin et les parties prenantes à Cotonou).</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La collecte des données lors des visites de terrain, l'observation directe, les entretiens avec les cibles et acteurs clés, et d'autres techniques de collecte appropriées et proposées par les évaluateurs dans leur méthodologie.</li><li>• La liste des entretiens contient au moins les partenaires et les parties prenantes du projet (EAT, Communes, ANCB, LID-Management, Services Déconcentrés, ANDF/BCDF, IGN, ONG d'appui aux femmes, Consortiums, populations, VNG International, Ambassade des Pays-Bas/MAE, experts) et au moins 2 autres partenaires de développements (parmi les membres du sous-Groupe Foncier, ProPFR/GIZ, PADAC/AFD, KfW et autres PTF). Il s'agira soit d'entretien sur place avec les acteurs, soit de focus group.</li><li>• Au moins une séance de feedback avec l'équipe d'assistance technique du PFL pendant le déroulement de la visite du terrain pour échanger sur les constats préliminaires.</li></ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de la synthèse des grandes conclusions et recommandations (préliminaires) de l'évaluation auprès du comité technique pour leur feedback et validation (à l'Ambassade des Pays-Bas).</li></ul> <p>3. Phase de rapportage</p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Analyse des données collectées.</li><li>• Elaboration d'aide-mémoire et la rédaction du rapport (conforme au format).</li><li>• Soumission d'une première version du rapport de l'évaluation.</li><li>• Inclure le feedback du comité technique pour finaliser le rapport.</li><li>• Séance de débriefing pour présenter le rapport final de l'évaluation.</li></ul> <p><i>Le traitement égalitaire des genres et la protection de l'environnement doivent être assurés lors du développement et de la mise en œuvre de toutes les activités.</i></p>
<b>Livrables prévus</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. La méthodologie pour la phase de terrain (y inclus un plan/calendrier et une matrix des questions d'évaluation)</li><li>2. Première version et rapport final de l'évaluation Le rapport doit être rédigé conformément au format : résumé, observations, conclusions, et recommandations. Plus spécifiquement, le rapport doit contenir des recommandations pour la pérennisation et la montée en échelle des expériences et acquis du projet, des photos et des citations suivant les entretiens.</li><li>3. Trois présentations/séance pour faire l'état de lieu à la fin de chaque phase</li></ol>
<b>Instruction de rapportage</b>	<p>Le routage du rapport se fait selon les lignes directives suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Le rapport sera rédigé en séparant l'analyse des observations, des conclusions et des recommandations. Un résumé du rapport de 2 pages maximum fait partie du rapport.</li><li>2. L'équipe d'évaluation travaillera en collaboration avec la VNG International (Directrice du PFL, Mme Anouk LODDER et le Coordonnateur National du PFL, M. Egy SOSSOU) pour coordonner le calendrier des activités.</li><li>3. L'équipe d'évaluation s'assure un bon niveau d'information avant, pendant et après la mise en œuvre des activités à la VNG International (Directrice du PFL, Mme Anouk LODDER et le Coordonnateur National du PFL, M. Egy SOSSOU). (Voir les activités à réaliser.)</li></ol>



	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. L'équipe d'évaluation enverra directement son rapport à la Directrice du PFL (Mme Anouk LODDER) et à l'Ambassade des Pays-Bas (Mme Annelies VAN DEN BERG).</li> <li>5. L'équipe d'évaluation se rapporte directement à la Directrice du PFL (Mme Anouk LODDER).</li> <li>6. Le budget et le rapport financier devraient suivre les lignes directrices du PFL, ce qui découlent des règles et règlements de comptabilité du MAE des Pays-Bas. Ils doivent être basés sur les coûts réels et les pièces justificatives (facture d'hôtel, fiches de temps, etc.).</li> </ol>
<p><b>Planification provisoire du processus d'évaluation</b>  <i>Nombre approximatif de jours travaillés et planification</i></p>	<p>La planification de l'évaluation externe et finale est provisoirement prévue comme tel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La passation du marché pour la mission d'évaluation du PFL : 23 mai 2018 – 04 juin 2018</li> <li>• Sélection de l'équipe d'évaluation : 07 juin 2018</li> <li>• La mise en œuvre de l'évaluation externe et finale             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase de préparation (08-18 juin 2018) Réunion de concertation avec l'Ambassade et la VNG International est prévue le 08 juin 2018 Validation de la méthodologie du travail : 20 juin 2018</li> <li>- Phase de terrain : 21 juin – 08 juillet 2018</li> <li>- Phase de synthèse et rapportage : 09 – 17 juillet 2018</li> </ul> </li> <li>• Première version du rapport : 17 juillet 2018</li> <li>• Feedback par l'Ambassade et VNG International: 20 juillet 2018</li> <li>• Version finale du rapport : 27 juillet 2018</li> </ul> <p>La mission compte 40 jours de travail au total (ensemble pour les deux experts). On propose une division approximative comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Phase de préparation (8 jours)</li> <li>2. Phase de terrain (20 jours de jours)</li> <li>3. Phase de synthèse et rapportage (12 jours)</li> </ol> <p><i>Jours fériés et vacances, ainsi que jours de maladie ne sont pas considérés comme des jours de travail. Les jours fériés en application sont ceux du pays bénéficiaire.</i></p>
<p><b>Qualifications minimum l'équipe d'évaluation</b></p>	<p>L'expert 1 devra justifier d'une solide expérience en matière d'évaluation de projets de développement internationaux (au moins 10 ans d'expériences internationales). Une connaissance des projets de gouvernance locale en Afrique sera également requise. Une connaissance des projets fonciers sera considérée</p>



	<p>comme atout. Par ailleurs, l'expert 1 devra avoir déjà effectué des missions de travail en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Quant à l'expert 2, il/elle devra justifier d'une solide connaissance de la réforme foncière au Bénin et avoir participé à des missions de réalisation/évaluation de projets fonciers au Bénin. L'expert 2 devra également avoir une bonne connaissance du cadre actuel de gestion du foncier et être impliqué dans l'actualité du foncier au Bénin. L'expert 2 devra justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion foncière et domaniale au Bénin. Une bonne connaissance de la gestion et l'évaluation des projets de développement financé par des PTF. L'expert 2 devra maîtriser au moins une langue locale et la maîtrise de l'Adja en l'occurrence sera considérée comme un atout.</p> <p>Les deux consultants disposeront de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Excellentes compétences orales et écrites en Français</li><li>• Excellentes compétences d'analyse et de rédaction de rapport</li><li>• Connaissance de la région ciblée (Couffo/Mono) sera considérée comme un atout</li><li>• La candidature des experts féminins est vivement encouragée.</li></ul> <p>Les experts ne devraient pas avoir d'implication précédente dans la mise en œuvre des activités du projet qui font l'objet de la présente mission d'évaluation.</p>
<p><b>Dossier de candidature et Critères d'évaluation</b></p>	<p>Un comité de sélection constitué de la VNG International et de l'Ambassade des Pays-Bas identifiera l'équipe d'évaluation (un expert international et un expert national) suivant l'étude des dossiers de candidature soumis, en accordance avec les stipulations suivantes :</p> <p>A. Offre Technique (80% du total)</p> <ol style="list-style-type: none"><li>I. La compréhension des objectifs, le contexte et des enjeux de l'évaluation (max 1 page, 15 points)</li><li>II. Elaboration de la méthodologie de l'évaluation, y inclus le calendrier de réalisation, la collecte des données, l'analyse et le rapportage (max 4 pages, 15 points)</li><li>III. Preuves des expériences similaires réalisées, y inclus des liens vers les publications (max 3 exemples, 10 points)</li><li>IV. Capacité démontrée de livrer en temps opportun (max 1 page, 10 points)</li><li>V. Qualité de l'équipe (CV max 8 pages total, 30 points)</li></ol> <p>B. Budget (20% du total)</p>



	<p>Le budget doit inclure le nombre des hommes/jours envisagés pour cette mission ainsi que tous les coûts supplémentaires (vols internationaux, communication etc.). Le taux de per diems est mis sur €93 par nuitée (quel que soit l'endroit, justifié par une facture d'hôtel). Les trajets locaux et les vols internationaux seront remboursés sur la base des coûts réels encourus.</p> <p>Le budget devra montrer la division des hommes/jours par expert et en relation avec les activités séparées déclinées par phases, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="523 651 1286 1043"> <thead> <tr> <th>Activité</th> <th>Endroit</th> <th>Expert 1</th> <th>Expert 2</th> <th>Dates prévues</th> <th>DSA prévu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6">Phase</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="6">Phase</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Un dossier de candidature peut obtenir 100 points au maximum.</p>	Activité	Endroit	Expert 1	Expert 2	Dates prévues	DSA prévu	Phase																		Phase											
Activité	Endroit	Expert 1	Expert 2	Dates prévues	DSA prévu																																
Phase																																					
Phase																																					
<b>Lieu de l'évaluation</b>	Bénin et à domicile.																																				
<b>Date finale</b>	Le dossier complet devra être soumis par email au plus tard le <b>12 juin 2018</b> aux adresses <a href="mailto:Anouk.Lodder@vng.nl">Anouk.Lodder@vng.nl</a> et <a href="mailto:annelies-vanden.berg@minbuza.nl">annelies-vanden.berg@minbuza.nl</a> et en copie <a href="mailto:Frank.Grootveld@vng.nl">Frank.Grootveld@vng.nl</a> et <a href="mailto:lotte.nienhuis@vng.nl">lotte.nienhuis@vng.nl</a>																																				
<b>Coordonnées de l'Ambassade des Pays-Bas</b>	Annelies van den Berg <a href="mailto:Annelies-vanden.berg@minbuza.nl">Annelies-vanden.berg@minbuza.nl</a>																																				
<b>Coordonnées de la Directrice du PFL</b>	Anouk Lodder <a href="mailto:Anouk.Lodder@vng.nl">Anouk.Lodder@vng.nl</a>																																				
<b>Ressources</b> <i>Produits de capitalisation du projet</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposition du PFL (2015-2018)</li> <li>2. Cadre Logique du PFL</li> <li>3. Analyse des parties prenantes du PFL</li> <li>4. Stratégie pluriannuelle de l'Ambassade des Pays-Bas près le Benin</li> <li>5. Théorie de Changement "Voedsel- en Voedselzekerheid" (2015)</li> </ol> <p><i>Ces documents seront partagés avec les candidates sur demande adressé à Frank Grootveld et Lotte Nienhuis (respectivement <a href="mailto:Frank.Grootveld@vng.nl">Frank.Grootveld@vng.nl</a> et <a href="mailto:lotte.nienhuis@vng.nl">lotte.nienhuis@vng.nl</a>).</i></p> <p>Dès que les évaluateurs pour cette mission sont sélectionnés, ils obtiendront également les documents suivants :</p>																																				



1. Les rapports annuels (2015-2017), ainsi que les plans d'opérations annuels (2015-2018)
2. L'enquête ménage (2015) et l'étude de suivi (2017) sur les indicateurs du projet
3. Produits de capitalisation comme les fiches (FR et ENG), l'étude qualitative (2018), la contribution à la conférence de la Banque Mondiale (2017), etc.

Visitez les pages du PFL : Akvo <https://rsr.akvo.org/en/project/4135/> et Facebook <https://www.facebook.com/ProjetPFL/?fref=ts>